

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze septembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du cinq septembre 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D5-6-3-124

OBJET : ORDRE DE MISSION

Etaient présents :

Messieurs, BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame Francine FILLATRE et Monsieur Jean DUPUY.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean-Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

2023D5-6-3-124

OBJET : ORDRE DE MISSION

MISSIONS CONFIEES AUX ELUS

En application des articles L2123-18 et L5211-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Président propose de donner un mandat spécial à :

Jean Paul TERRENNE :

- du 11 au 13 octobre 2023 pour assister à la convention des intercommunalités de France à ORLEANS ;

- de dire que la Collectivité prendra en charge directement les frais d'inscription et les nuitées,

- de préciser que les frais autres seront remboursés à Monsieur Jean Paul TERRENNE sur présentation d'un état de frais.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de donner un mandat spécial à **Jean Paul TERRENNE :**

- du 11 au 13 octobre 2023 pour assister à la convention des intercommunalités de France à ORLEANS ;

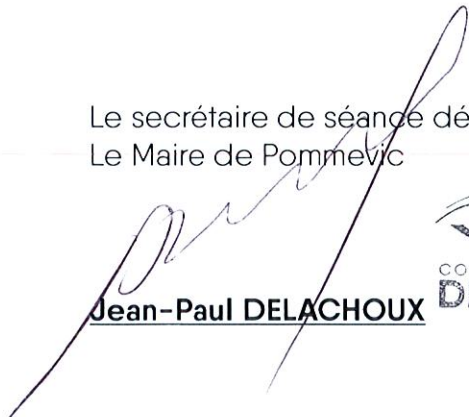
- de dire que la Collectivité prendra en charge directement les frais d'inscription et les nuitées,

- de préciser que les frais autres seront remboursés à Monsieur Jean Paul TERRENNE sur présentation d'un état de frais.

Fait à Valence d'Agen, le 11 Septembre 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 Septembre 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Pommevic


Jean-Paul DELACHOUX



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean Michel BAYLET